



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 13 novembre 2014

RÉSULTATS CAP PROFESSEURS TECHNIQUES DU 13 novembre 2014 **(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)**

Ont siégé : Marion CAVALLO tél : 04 42 23 83 43 Michel FAUJOUR Tél : 01 42 60 11 49
Annie LEGOUHY Tél : 01 56 72 11 20

DÉCLARATION LIMINAIRE

A la lecture de la note d'orientation de la PJJ, nous avons pu constater qu'un plan de travail concernant l'insertion devait s'amorcer. Il s'agit pour nous d'une démarche positive qui doit aboutir à la réécriture de la circulaire sur les activités de jour et du cahier des charges des UEAJ. Ce que les personnels attendent, c'est une réflexion sur le sens et la place d'un secteur spécifique de l'insertion à la PJJ.

En effet, les multiples restructurations ont affaibli ce secteur au point sans doute de le disqualifier en partie au profit d'autres institutions telles que l'Education Nationale. Ainsi, lors des journées de valorisation de la recherche sur le décrochage scolaire à l'ENPJJ, aucun des intervenants n'exerçait en UEAJ et le travail dans ces unités n'était pas au cœur des propos du colloque. Nous affirmons que les problématiques des mineurs pris en charge par la PJJ nécessitent des compétences spécifiques développées par les personnels de notre institution, notamment dans les UEAJ qui existent encore.

Il était temps qu'un travail soit engagé dans la mesure où l'insertion a très largement servi de variable d'ajustement pour la RGPP, que de nombreuses UEAJ ont disparu et leurs moyens redéployés. Encore aujourd'hui l'insertion est considérée comme le réservoir de postes en cas de plafond d'emplois resserré à l'image de ce qui est prévu en IDF pour l'année 2015.

Nous sommes inquiets par le peu de possibilités offertes par le budget 2015, en diminution sur les crédits de fonctionnement et surtout d'investissement et d'équipement. Un tel budget ne pourra pas permettre la création de nouvelles UEAJ, ni le renfort de celles qui existent et donc un réinvestissement du secteur de l'insertion. C'est ainsi que des spécialités disparaissent faute de moyens, l'administration privilégiant les projets les plus économes.

Si l'insertion des mineurs qui nous sont confiés doit être l'affaire de tous, il faut néanmoins un secteur propre qui s'appuie d'une part sur un maillage conséquent du territoire, c'est-à-dire, au moins une UEAJ par département, et une pour 3 unités de milieu ouvert. D'autre part, des personnels spécifiques doivent

y être affectés, notamment les PT dont nous réclamons la reprise du recrutement. Il ne pourra pas y avoir de projet viable et utile aux jeunes suivis par la PJJ sans le retour des moyens dédiés : réouverture des UEAJ, recrutements des professeurs techniques...

Nous prenons acte que la note d'orientation fait une distinction entre les activités médias éducatifs et les activités de jour. C'est de notre point de vue une avancée permettant de réfléchir au-delà de la fonction « occupationnelle » des activités. Pourtant, le fait de ne pas réintroduire l'accueil accompagnement dans les activités des UEAJ montre que des confusions persistent. Il ne s'agit pas de faire cesser les activités aujourd'hui mises en place dans les UEMO et EPEI. La question de l'orientation, de la re-mobilisation et des activités en lien avec des objectifs de formation professionnelle, ne peuvent continuer à être artificiellement différenciées. Nous affirmons que les unes et les autres s'articulent, et que par conséquent le secteur de l'insertion est celui qui peut les mettre en synergie.

En ce qui concerne les mineurs, une grave difficulté persiste concernant le paiement de l'ASP. En effet, les critères d'attribution sont trop couramment laissés au choix des régions qui gèrent des enveloppes inégales. La distribution selon les modules où les jeunes sont inscrits est le plus souvent le fruit d'une négociation locale qui ne permet pas une égalité de traitement des jeunes pris en charge à la PJJ sur l'ensemble du territoire. Tout se passe selon des critères tels que le mérite parfois ou encore la représentation sociale d'un média (la restauration semblera toujours plus utile que de la coiffure ou un module culturel), le type de mesure peut également en définir l'attribution (la MAJ par exemple). Dans tous les cas, ces critères ne sont que très rarement transparents. Par ailleurs, le manque de budget attribué et la diminution des crédits ASP font fi des difficultés sociales et économiques des familles dont nous nous occupons. L'ASP, sans être un outil pour remédier à la précarité de ces dernières, peut représenter pour nos mineurs un début d'autonomie, support de leur émancipation vis-à-vis de leur famille.

Concernant le recrutement réservé Sauvadet, l'ENPJJ a mis en place une formation pour les collègues PT. Cependant, leur spécificité n'a pas été prise en compte dans l'établissement du programme de formation. Par manque de réflexion et de moyens, il leur a trop souvent été proposé de se raccrocher aux temps de formation prévus pour les éducateurs et les directeurs de services. Les intervenants n'étaient pas toujours informés qu'une partie de l'auditoire était composée de PT en formation.

Par ailleurs, le fait d'avoir voulu maintenir les activités portées par des PT Sauvadet en formation sans les remplacer est contradictoire avec une prise en charge de qualité pour les mineurs et une formation à la hauteur du statut. L'organisation de cette formation était d'autant plus difficile qu'elle ne s'inscrivait pas dans un cadre d'un recrutement classique et régulier, le dernier concours datant de 2006. Ce recrutement Sauvadet aurait du être concomitant à un recrutement classique.

Le SNPES est intervenu pour demander la réduction du temps de formation imposant une présence à Roubaix dans la mesure où ces temps pouvaient être assurés en région. Nous avons obtenu gain de cause. Pour autant, ces questions-là n'avaient pas été anticipées et les collègues se sont retrouvés face à une formation insuffisamment construite.

L'organisation concrète de l'ensemble du parcours de formation n'a pas été prévue et repose en grande partie sur les initiatives des PT, RUE, DS et des stagiaires eux-mêmes à qui l'on a expliqué qu'ils étaient les mieux placés pour construire leur formation.

Pour que celle-ci se déroule au mieux, nous vous demandons aujourd'hui que les PT en formation bénéficient tout comme les éducateurs stagiaires d'une journée par semaine sur les temps de stage pour rédiger le DDP. Nous exigeons également que les tuteurs de formation soient des PT et non pas des personnels de direction qui n'ont jamais exercé comme PT. D'autre part, nous vous demandons la plus grande attention pour favoriser la réussite de la formation des collègues Sauvadet et leur validation, conformément à l'esprit de la loi.

Pour finir, nous demandons qu'à la CAP d'Automne 2015, l'ensemble des postes vacants de PT soit proposés à la mobilité afin que les collègues nouvellement titularisés puissent faire valoir leur droit à mutation au plus tôt.

MOBILITÉ

POSTES CLASSIQUES

Nouvelle Affectation							Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	unité	Spécialité / Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE EST	42	EPEI LOIRE siège à SAINT ETIENNE	UEAJ SAINT ETIENNE en résidence à ROANNE	Génie civil construction et agencement génie industriel bois	PdC				
GRAND CENTRE	18	STEMO DU BERRY siège à BOURGES		TA - PH n°26	PdC				
GRAND CENTRE	45	EPEI FLEURY LES AUBRAIS futur EPEI CHARTRES siège à CHARTRES	UEAJ SAINT JEAN LE BLANC	HR - OPC n°2	PdC				
IDF/OM	92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	CAB	BOURGET Isabelle	14,75	75	STEI PARIS UEAJ ROMAINVILLE CAB	PV
IDF/OM	92	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	HR	BOLON Laurent	15,50	77	UEAJ MELUN DUGUESCLIN HR	PV
SUD	30	CEF NIMES		STAPS	PdC				
SUD	30	CEF NIMES		CSB					
SUD	31	STEI TOULOUSE		BEPECA SER (P1) / GC - CRO (P2) / GC - CA (P3)	PdC				
SUD	31	STEI TOULOUSE		TA - PH (P1) / TA - TF (P2)	PdC				
SUD	34	STEI MONTPELLIER		CAB	PdC				
SUD	34	STEI MONTPELLIER		GM - MV (P1) / GC -	PdC				

SUD	34	STEI MONTPELLIER		CRO (P2) / GC - CA (P3)				
SUD EST	83	EPEI TOULON	UEAJ TOULON	CSB	PdC			
				CSB / CAB / STAPS	PdC			

Légende : **RC** : rapprochement de conjoint. **RF** : Rapprochement familial. **PDC** : Pas de Candidat. **PV** : Poste Vacant.

POSTES SPECIFIQUES								
Nouvelle Affectation						Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	unité	Spécialité / fonction	Nom Prénom	Dpt	Structure	Observations
AC	75	Bureau des méthodes et de l'action éducative		Rédacteur	PdC PT			
AC	75	Bureau des partenaires institutionnels et des territoires		Rédacteur chargé de la scolarité et l'insertion sociale et professionnelle	PdC PT			
GRAND NORD	59	DTPJJ OISE		Conseiller technique territorial	PdC PT			
GRAND NORD	59	DIRPJJ GRAND NORD	DPEA	Conseiller technique interrégional	PdC PT			
GRAND NORD	60	DIRPJJ GRAND NORD	DPEA	Conseiller technique interrégional	PdC PT			
GRAND NORD	80	DTPJJ SOMME AISNE		Conseiller technique territorial	PdC PT			
GRAND OUEST	44	DTPJJ LOIRE ATLANTIQUE - VENDEE		Conseiller technique territorial	PdC PT			
ENPJJ	93	PTF IDFOM		Formateur	PdC PT			

POSTES CLASSIQUES RUE

Nouvelle Affectation							Ancienne Affectation		
INTER REGION	Dpt	Structure	unité	fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
CENTRE EST	1	STEMO BOURG EN BRESSE	UEMO OYONNAX	RUE	PdC PT				
CENTRE EST	1	STEMO BOURG EN BRESSE	UEMO BOURG EN BRESSE	RUE	PdC PT				
GRAND CENTRE	10	EPE TROYES	UEHC TROYES	RUE	PdC PT				
GRAND CENTRE	21	CEF CHATILLON SUR SEINE	UECEF CHATILLON SUR SEINE	RUE	PdC PT				
GRAND EST	90	STEMOI NORD FRANCHE-COMTE siège à MONTBÉLIARD	UEAJ AIRE URBAINE siège à DANJOUTIN	RUE	PdC PT				
GRAND EST	39	STEMO SUD FRANCHE-COMTE siège à BESANCON	UEMO JURA siège à LONS LE SAUNIER	RUE	PdC PT				
GRAND EST	68	EPEI HAUT RHIN siège à COLMAR	UEHD dite "Renforcée" MULHOUSE	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	EPE PAYS DU HAINAUT futur EPE DOUAI RAISMES siège à DOUAI	UEHC DOUAI	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	EPE MAUBEUGE	UEHC MAUBEUGE	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	EPE MAUBEUGE	UECER POIX DU NORD "LA COURTE ECHELLE"	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	EPE TOURCOING VILLENEUVE D'ASCQ siège à TOURCOING	UEHC TOURCOING	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	SEEPM QUIEVRECHAIN	UESEEPM QUIEVRECHAIN	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	SEEPM QUIEVRECHAIN	UESEEPM QUIEVRECHAIN	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	59	SEEPM QUIEVRECHAIN	UESEEPM QUIEVRECHAIN	RUE	PdC PT				

GRAND NORD	60	STEMOI COMPIEGNE	UEMO COMPIEGNE	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	62	STEMOI BOULOGNE SUR MER	UEAJ LITTORAL (CALAIS)	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	76	STEMO LE HAVRE	UEMO SECTEUR SUD	RUE	PdC PT				
GRAND NORD	80	STEMOI AMIENS	UEMO AMIENS OUEST	RUE	PdC PT				
GRAND OUEST	29	EPE LORIENT - VANNES	UEHD dite "Renforcée" QUIMPER	RUE	PdC PT				
GRAND OUEST	44	STEMO NANTES OUEST-ST NAZAIRE siège à NANTES futur STEMO NANTES	UEMO NANTES OUEST	RUE	PdC PT				
GRAND OUEST	44	EPE NANTES	UEHD NANTES	RUE	PdC PT				
GRAND OUEST	61	STEMO DE L'ORNE	UEMO ALENCON EST	RUE	PdC PT				
IDF-OM	78	SEEPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	RUE	PdC PT				
IDF-OM	971	STEMOI POINT A PITRE	UEMO POINT A PITRE	RUE	PdC PT				
SUD	31	STEMO TOULOUSE	UEMO TOULOUSE NORD	RUE	PdC PT				
SUD	34	STEMO MONTPELLIER	UEMO HORTUS	RUE	PdC PT				
SUD EST	4	STEMO DIGNE	UEMO DIGNE LES BAINS	RUE	PdC PT				
SUD EST	5	STEMO DIGNE	UEMO GAP	RUE	PdC PT				
SUD EST	6	STEMOI GRASSE	UEMO GRASSE	RUE	PdC PT				
SUD EST	83	EPEI TOULON	UEAJ TOULON	RUE	PdC PT				
SUD OUEST	17	STEMO POITOU- CHARENTES EST	UEMO ANGOULEME	RUE	PdC PT				
SUD OUEST	24	STEMO LOT ET GARONNE	UEMO BERGERAC	RUE	PdC PT				
SUD OUEST	33	EPEI PESSAC	UEHC PESSAC	RUE	PdC PT				
SUD OUEST	86	STEMO POITOU- CHARENTES EST	UEMO POITIERS	RUE	PdC PT				
SUD OUEST	87	STEMO LIMOUSIN	UEMO LIMOGES	RUE	PdC PT				

AVANCEMENT

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE 7 possibilités d'avancement

Liste proposée par le SNPES PJJ FSU			Liste proposée par le SN FO	Liste proposée par la CGT PJJ	Liste proposée par l'AC	Liste retenue à l'issue de la CAP
Nom Prénom	Bénéfice de l'âge ou Ancienneté Ministère de la Justice	observations				
BIED Patrick	22 a 3 m 18 j	Proximité âge retraite	ABBÉY Gilles	CASPANI Olivier	ECHEVIN Marc	BOUTEYRON Catherine
LE MADEC Marc	15 a 11 m 27 j	Proximité âge retraite	BRUHL Yannick	BEZIER Nelly	DARSEL Véronique	BOURGET Isabelle
CASPANI Olivier	37 a 6 m 15 j	Proximité âge retraite	LECORPS Séverine	BENHINI Robert	BACHELLERIE Olivier	FABRE Lilian
BEZIER Nelly	36 a 1 m 29 j		BOURGET Isabelle	PINAUD Ghislaine	BOURGET Isabelle	ECHEVIN Marc
PINAUD Ghislaine	23 a 24 j		LEGRAIN Eric	LE GUEN Marysa	BOUCLIER Brigitte	LECORPS Séverine
BOISNAY Arnauld	22 a 2 m		BIED Patrick	BOISNAY Arnauld	BOUTEYRON Catherine	BIED Patrick
LE GUEN Marysa	20 a 3 m 19 j		BOUTEYRON Catherine	BIED Patrick	FABRE Lilian	BACHELLERIE Olivier
BOUTARD Philippe	19 a 10 m 12 j					
GROSBOST Stéphane	18 a 3 m 23 j					

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRAND CHOIX

10 possibilités d'avancement

Critères du SNPES-PJJ/FSU : agents ayant bénéficié le moins souvent d'un avancement au choix ou grand choix

Liste proposée par le SNPES	Liste proposée par la CGT	Liste proposée par FO	Liste proposée par l'administration	Liste retenue à l'issue de la CAP
PINAUD Ghislaine	LEGRAIN Eric	FORAT Nathalie	LARNAUDIE Marie-Aude	GOUAL Salim
GOUAL Salim	LE MADEC Marc	GOUAL Salim	GOUAL Salim	LE MADEC Marc
BOUMAZA Isabelle	BOUMAZA Isabelle	BOUMAZA Isabelle	FRADJ Dalinda	LEGRAIN Eric
LE MADEC Marc	BOUCLIER Brigitte	LE MADEC Marc	LE MADEC Marc	LARNAUDIE Marie-Aude
LATAILLADE François	LATAILLADE François	DARSEL Véronique	DARSEL Véronique	DARSEL Véronique
BESSE Caroline	GOUAL Salim	MENGUY Anne	LEGRAIN Eric	MENGUY Anne
MAGAT Claire	PARIGOT Stéphane	LEGRAIN Eric	MENGUY Anne	CAVALLO Marion
LEGRAIN Eric	PINAUD Ghislaine	BOUCLIER Brigitte	BOUCLIER Brigitte	BESSE Caroline
LARNAUDIE Marie-Aude	CHEVALIER Cyrille	CAVALLO Marion	CAVALLO Marion	BOUCLIER Brigitte
RICHARD Erwan	DURAND Didier	BESSE Caroline	BESSE Caroline	BOUMAZA Isabelle

TABLEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX

Liste retenue à l'issue de la CAP
LAINÉ Sébastien
BOUTARD Philippe
MAHBOUBI Mohamed
BAZYLEWICZ Freddy
BOUANAY Arnauld
FORAT Nathalie
LATAILLADE François
DERRE Patrick
MILCENT Aurélie
DARCHEN Marianne
MONTIER Sandra
BALDI Franck
RANC Dominique
BELLEC Isabelle
FERNANDES Daniel
PARIGOT Stéphane
ALBANESE Laurent
MAGAT Claire
PT Stagiaire sous réserve de précision reprise d'ancienneté

Tous les titulaires en poste pour lesquels les CREP étaient remontés ont été retenus à l'avancement au choix (12 au total)

Selon l'article 14 du statut, les PT stagiaires ayant suffisamment d'ancienneté peuvent bénéficier de l'avancement au choix et/ou au grand choix. L'administration a décidé de retenir les 7 plus anciens parmi les éligibles pour atteindre un total de 19 personnels.

Demande de disponibilité : une demande a été accordée

Détachement entrant : Fadhil LAHRACH (DIR IDF/OM chargé du patrimoine)

Recours sur un refus de temps partiel : la CAP s'est prononcée à l'unanimité pour faire droit à la demande de l'agent.

COMMENTAIRES :

En réponse à notre déclaration liminaire et aux sujets convergents des autres délégations le DRH a souhaité aborder la question du secteur de l'insertion, de son avenir et du recrutement des PT. Il a d'emblée précisé qu'il s'était engagé lors des précédentes CAP à nous apporter des réponses lors de cette CAP. Cependant le programme de travail consécutif à la note d'orientation de la DPJJ a retenu le principe d'un bilan approfondi du secteur et des besoins des services dans le domaine de l'insertion, la question du recrutement des PT s'inscrivant dans ce contexte. Pour tenir compte du temps nécessaire à ce travail **c'est seulement à l'automne 2015 que la DPJJ s'est engagée sur une note de cadrage sur l'insertion.**

Mr Phaure, de la sous direction des méthodes et de l'action éducative (K2), a ensuite indiqué que le travail de bilan s'appuierait sur un questionnaire. Celui-ci sera renseigné par les échelons hiérarchiques, en particulier sur la réalité institutionnelle de l'insertion et par les personnels de terrain en utilisant un support dématérialisé, Mr Phaure précisant que les témoignages des professionnels seraient transmis « sans filtrage ».

Mr Phaure a explicité les hypothèses de travail de la DPJJ sur l'insertion. Concernant les missions, il indique que l'intervention de la PJJ se justifie « quand les jeunes ne sont pas éligibles au dispositif de droit commun ». Sur le secteur de l'insertion lui-même, il évoque la nécessité de prendre en compte les possibilités partenariales pour définir les contours institutionnels du secteur propre à la PJJ. Le bureau « K2 » dit vouloir « objectiver l'impact de la distance entre le lieu de résidence des mineurs et le lieu de prise en charge » ainsi que « vouloir évaluer l'efficience des conventions partenariales au-delà de leur aspect formel »

*Pour le SNPES-PJJ nous actons de façon positive la priorité donnée à un travail de bilan en vue de l'élaboration d'une note de cadrage. Cependant nous considérons **qu'il y a des mesures d'urgence à prendre pour garantir la pérennité et la relance de ce qui existe encore de l'insertion après plusieurs années de déstabilisation.** En tout premier lieu, aucune nouvelle suppression de moyens ne doit être ajoutée pour laisser ouverte la possibilité à une relance du secteur et un bilan qui ne se résume pas à ce qui a été perdu. Nous avons insisté concernant les dispositifs partenariaux sur le fait que la formation des PT de 1999 à 2004 avait mis au centre leur rôle dans la construction de projets d'insertion intégrant une dimension partenariale et que ce type de projet était toujours d'actualité.*

***Une telle perspective suppose néanmoins de mobiliser des moyens nouveaux pour l'insertion, aussi bien en personnels qu'en équipements.** De ce point de vue le budget d'investissement PJJ 2015 n'est pas à la hauteur d'une telle ambition.*

Le DRH et Mr Phaure ont précisé que le travail de bilan sur l'insertion devait être pluri professionnel et que les organisations syndicales seraient consultées.

Sur la question de l'ASP (là aussi question récurrente de nos CAP), la DPJJ nous a dit être convaincue de l'intérêt de préserver cet outil. Alors que la dotation nationale a été abaissée de 7800 mois stagiaire à 6650 en 2012, celle-ci est dorénavant stable. Le DRH précise qu'il existe un dispositif de transfert des dotations, entre les régions, au moment de l'été, afin d'équilibrer les soldes. D'autre part il précise qu'il n'y a pas de consigne de la DPJJ concernant la non attribution de l'ASP pour les jeunes suivis dans le cadre d'une MAJ.

Sur la question de l'organisation de la formation des stagiaires « Sauvadet », Mr DEAL justifie que nos collègues soient « rattachés » aux formations des éducateurs et des directeurs en expliquant que ce sont des formations initiales, et que beaucoup de contenus sont communs à tous les corps. Sur la continuité de l'activité dans les unités dont les collègues sont issus, Mr DEAL indique qu'à partir de janvier 2015, 7 ETPT supplémentaires seront attribués aux régions pour compenser l'indisponibilité des 24 PT en formation.

Sur la question de la garantie de rémunération, c'est in extremis que le problème a été pris en compte après que les collègues nous ont sollicités. Cependant nous rappelons que pour les payes de septembre et octobre cela n'est toujours pas effectif et que l'établissement récent des arrêtés de reconstitution d'ancienneté ne garantit pas de façon certaine une régularisation sur la paye de novembre.

Sur la question de l'information claire qui aurait dû être donnée à ces collègues depuis longtemps, conformément aux engagements, les simulations de carrières individuelles ne leur ont pas toutes été fournies et le principe du maintien de la rémunération n'a été clarifié qu'après la rentrée à l'école.

Sur les tuteurs de formation, le DRH bien que d'accord sur la priorité au tutorat par des PT considère que cette charge de travail n'est pas comparable pour des stagiaires Sauvadet et des stagiaires classiques. En conséquence il minimise la difficulté d'organiser ce tutorat.

Sur la journée hebdomadaire dévolue aux écrits, le DRH indique que le dispositif existant pour les éducateurs doit pouvoir s'appliquer aux PT.

Face à notre insistance pour faire entendre l'insatisfaction des stagiaires Sauvadet, le DRH annonce qu'il prendra soin d'échanger avec l'ENPJJ sur les différents points soulevés.

En deuxième partie de CAP, nous avons longuement échangé avec le DRH sur l'avancement au grade Hors Classe. Force est de constater, encore et toujours, que l'évaluation au mérite et la priorisation par les DIR pose la question de l'arbitraire de ce dispositif.

Nous avons donc indiqué que notre positionnement sur le seul critère de l'ancienneté était, le moins contestable, le plus vérifiable et donc le plus équitable.

Sur l'avancement au Grand Choix et au Choix, les discussions ont été plus simples du fait de la moindre importance des enjeux et du plus grand nombre de possibilités.

Il faut souligner que les stagiaires SAUVADET, ont été intégrés dans les propositions pour un avancement au choix. En effet le DRH a considéré que le texte statutaire permettait de prendre en compte les stagiaires pour l'avancement. Faute d'évaluation pour l'ensemble des stagiaires inscriptibles à l'avancement de la classe normale, c'est un avancement au choix bénéficiant aux plus anciens après reconstitution de carrière qui a été retenu.